

qui remplissent cette assemblée, viennent témoigner en faveur de la longue et honorable carrière parcourue par M. Pierre-François Dillies.

Qui mieux que lui a rempli ses devoirs envers Dieu, envers sa famille, envers la société ?

Né à Lannoy en 1798, Pierre-François Dillies perdit ses parents à l'âge de 14 ans.

Employé pendant 20 ans dans l'établissement de M. V. Réquillart, il se distingua par son aptitude au travail, son esprit d'ordre et d'économie lui acquit l'estime de ses patrons; il fut le modèle des ouvriers avant d'être le modèle des maîtres.

Il éleva honorablement sa famille et la prépara à occuper dignement le rang qu'il devait lui assurer dans la suite.

Et maintenant, mes amis, ce digne M. Pierre-François Dillies, cet homme de bien n'est plus !

Il a succombé après une très courte maladie; tous nous pleurons sa mort arrivée trop tôt. Il était aimé des grands, des petits, des riches et des pauvres; il était agréable à tous. La perte pour nous, mes amis, est irréparable.

Nous avons vu, à la dernière épidémie, avec quel dévouement il soulagea les pauvres malheureux.

Médicaments, soins, rien ne lui coûta; il convertit son établissement en ambulance. Et dans cette assemblée, nous pouvons compter en grand nombre des ouvriers qui lui doivent la vie et qui sont heureux de pouvoir aujourd'hui lui rendre les devoirs de la reconnaissance.

Voilà le patron que nous perdons, et que nous ne trouvons point d'expressions assez fortes pour vous faire dignement son éloge.

Aimé des ouvriers envers lesquels il fut toujours bon, juste et généreux; estimé de tous ceux avec qui il était en relation d'affaires, par son amitié, sa délicatesse et sa probité, il laissera un perpétuel souvenir dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

Je ne puis vous dépeindre avec quelles résignation, il a vu arriver la mort.

Ceux qui en ont été témoins, ont été transportés d'admiration et n'ont pu s'empêcher de répandre des larmes.

Ah ! mes amis, qu'il est triste pour les hommes de bonner leur vie à la simple matière; il n'y a vraiment que la religion qui puisse faire notre bonheur ici-bas.

Elle seule peut nous soutenir contre les coups de l'adversité et les terreurs de la mort.

Puisse les regrets, que sa mort inspire, apporter quelques consolations à la douleur de sa famille.

Puisse ses vertus lui assurer la récompense promise à ceux qui remplissent ici les devoirs que la religion prescrit; Adieu, cher et bon patron M. Dillies. Votre souvenir restera gravé dans notre mémoire.

Adieu.

La Cour de Douai vient de rendre un arrêt fort intéressant dans une question de compétence internationale. Il s'agissait de savoir si les Compagnies de chemins de fer étrangers peuvent être appelées en garantie par les tribunaux français, alors qu'elles n'ont eu aucune relation directe avec l'expéditeur ou le destinataire français, ni avec une compagnie française.

La Cour, réformant un jugement du tribunal de commerce d'Arras, a admis la compétence des tribunaux français, en se fondant sur d'autres motifs, sur ce que les tarifs internationaux sont l'œuvre collective des différentes compagnies.

Quant au fond, les parties sont renvoyées devant le tribunal de Douai jugeant commercialement.

Nos lecteurs savent peut-être que la *Mère Duchêne*, supprimée par le tribunal de Lille, s'est transformée sous ce titre : *Ma tante Duchêne*. Un journal de Paris nous apprend que cette publication est assignée à huitaine devant la 7^e chambre du tribunal de la Seine pour avoir traité de matières politiques sans cautionnement.

Nous avons rapporté il y a quelques jours la découverte d'un cadavre d'enfant dans un puits de Wattrelos. La police de Roubaix a arrêté aujourd'hui la nommée Elise Salembier, âgée de 28 ans, née à Dottignies (Belgique), tisserande, demeurant à Roubaix, rue du Calvaire, 37. Cette malheureuse a avoué avoir jeté mercredi soir son enfant vivant dans le puits.

La mort de l'enfant a été appelée en témoignage.

La fille Salembier a encore un autre enfant de 6 ans, qui a été recueilli par sa famille, à Dottignies.

Après avoir été interrogée par M. le commissaire central de police, la coupable a été envoyée à Lille, à la disposition du parquet.

Un nouvel accident s'est produit dans la grande usine de Fives. Des ouvriers occupés, samedi, vers dix heures du soir, à la réparation d'une chaudière, ont été atteints par un jet de vapeur et grièvement brûlés. Ces deux ouvriers, qui, tous deux sont pères de famille, ont été transportés à l'hôpital Saint-Sauveur. Une enquête est ouverte.

Un nouveau suicide a été constaté samedi, vers neuf heures du matin, à Mons-en-Barœul. Un ouvrier menuisier en voitures, nommé Désiré Gosman, âgé de soixante ans, qui depuis quelque temps était sujet à des accès de fièvre chaude, a été trouvé pendu dans le grenier de son habitation.

Les journaux d'Avesnes nous apportent de curieux détails sur l'importante capture faite à Sains; et dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros.

Voici ce que dit l'Observateur à ce sujet : Mercredi dans la matinée, M. Sant, capitaine des douanes à Glageon, avec des employés de la brigade de Sains, a opéré, à la gare du chemin de fer de cette commune, une importante saisie.

Le sieur Blampain, marbrier, à Eppe-Sauvage, conduisait à cette gare une charrette attelée de trois chevaux et chargée de caisses contenant des ouvrages en marbre. En procédant à la visite, les employés reconnurent que trois de ces caisses renfermaient des pendules au milieu desquelles on avait placé dans chaque colis un socle en marbre de grande dimension destiné à recevoir un sujet. Ces socles, qui paraissaient massifs, contenaient cent onze revolvers enveloppés dans des éponges très communes pour les assujettir à l'intérieur. Les caisses devaient être expédiées sur la gare de La Chapelle-Paris.

Le conducteur a été arrêté, les chevaux et la charrette saisis.

L'entrée des revolvers saisis est prohibée en France et la tentative faite pour les introduire ne pouvait donc avoir pour but de se soustraire aux droits de douane, qui sont insignifiants pour les armes dont l'entrée est autorisée.

Pour la chronique locale : ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

En exécution d'un mandat du préfet de police, MM. Bérillon, commissaire de police du Palais-de-Justice, et Boudeville, officier de paix, spécialement chargés de l'attribution des jeux, ont constaté avant-hier, à dix heures du soir, rue des Carnes, un flagrant délit de tripot clandestin dans des circonstances exceptionnellement intéressantes.

Au premier étage d'une maison cachée derrière le marché de la place Maubert, le sieur Noël avait organisé une maison de jeu à l'instar de celles qui ont acquis aux villes de Bade et de Hombourg leur scandaleuse renommée.

Les représentants de l'autorité s'étaient procuré le mot d'ordre. Ils connaissaient les différentes issues et, après les avoir fait garder par un nombre d'agents suffisant, ils se sont introduits à l'improviste.

Dans la salle, autour de plusieurs tables, recouvertes de tapis verts, jouaient avec frénésie une foule d'individus. L'un roulait sur les tables.

Il résulte des constatations que des mains avaient été préparées par le croupier, qui, dans cette intention, décollait avec soin les bandes enveloppant les jeux de cartes et les employait à recouvrir d'autres jeux présumés intacts qu'il livrait ensuite à des grecs, ses complices.

Parmi ces derniers on a surpris, taillant la banque, un repris de justice des plus dangereux, depuis longtemps recherché. Cet homme tenta vainement de dissimuler sous ses pieds des pièces d'or et des billets de banque, ainsi qu'un jeu de cartes, qui fut saisi dans ses mains et dû être spécialement examiné.

Plusieurs individus, exécutés dans d'autres triplots à la suite, de vols, furent aussi reconnus et arrêtés sur l'heure.

Enfin, comme toujours, à côté de ces chevaliers d'industrie se trouvaient de jeunes étudiants, des fils de famille, et même des artistes et des ouvriers.

On se demandera ce que venait faire dans un lieu si peu propre aux études sérieuses un jeune professeur de philosophie dont, par égard pour sa position et sa famille, nous ne pouvons livrer le nom à la publicité.

Des mesures ont dû être prises à l'égard d'un individu faisant partie de plusieurs sociétés philanthropiques et religieuses, recruteur habituel des jeunes gens, et qui exerce sous le manteau de la dévotion ce honteux métier.

Quant au sieur Noël, organisateur de cet enfer, c'est un colosse de plus de deux mètres, aux larges et puissantes épaules, qui imposait par sa force et son attitude provocante. On l'avait surnommé, parmi les jeunes gens des écoles, le capitaine Fracasse.

Les enjeux et le mobilier ont été saisis, et l'on a immédiatement fermé le tripot.

La Chronique de Jersey raconte ce qui suit :

J'ai connu, il y a quelques années, un brave cultivateur du village de D..., dans les Vosges. Jacques avait été cruellement éprouvé par la perte de sa femme.

Mais la tendresse de sa fille unique, Virginie, charmante enfant de seize ans, contribuait puissamment à adoucir ses regrets.

Il y avait à cette époque, à la ferme, une servante nommée Catherine, qui se faisait remarquer par son zèle à s'acquitter de sa besogne, son dévouement aux intérêts du fermier, et la bienveillance presque maternelle avec laquelle elle allait au-devant des moindres desirs de Virginie.

La conduite exemplaire de cette domestique était un intarissable sujet d'éloges pour les gens du pays.

La jeune fille l'aimait comme une sœur, et Jacques ne l'appelait jamais que « notre bonne Catherine ».

Un jour, le fermier prit Virginie par la main et la conduisit sous la tonnelle de verger.

J'ai une importante nouvelle à t'apprendre, lui dit-il d'un air visiblement embarrassé.

La jeune fille leva ses grands yeux bleus sur son père, et le regarda avec inquiétude.

Tu es intelligente, sensible, laborieuse, ajouta-t-il, en s'enhardissant, tu fais ma joie et mon orgueil; mais les charges du ménage sont trop lourdes pour tes jeunes épaules...

Ah !

Où, et j'ai résolu de t'adopter quel qu'un...

Vous voulez prendre une deuxième servante ?

— Dame ! c'est difficile à dire...

— Je vous en prie, mon bon père, ne me laissez pas plus longtemps dans cette cruelle anxiété...

— Eh bien ? je vais me remarier...

Deux larmes emplirent les yeux de Virginie, et elle porta la main sur son cœur.

Cela te contrarie peut-être, reprit Jacques, mais quand tu connaîtras le nom de celle que j'épouse, je suis sûr que tu m'approuveras.

Vous êtes mon père, et quoi qu'il arrive, je vous aimerai toujours; cependant...

Craignant d'entendre une réflexion désagréable, Jacques interrompit sa fille.

Je prends pour femme notre bonne Catherine, qui t'aime tant, dit-il vivement.

Virginie se retira, car elle avait le cœur tellement gonflé qu'elle ne pouvait prononcer un mot...

Six mois après le mariage de son père, la jeune fille, calomniée, persécutée et cruellement battue par la « bonne Catherine », était obligée de prendre la fuite pour se soustraire aux menaces de mort proférées contre elle par cette mégère...

Quant à Jacques, dominé, abattu, puis complètement annihilé, il rampait lâchement sous le joug honteux de ce tyran en jupons, et se cachait pour pleurer ses impardonnables faiblesses...

Virginie avait disparu sans dire à personne ce qu'elle se proposait de faire.

À la suite d'une scène violente, dans laquelle Jacques s'était permis, pour la première fois, de résister à sa femme, qui exigeait qu'il vendit une partie de ses terres et lui en remit l'argent, Catherine fut atteinte d'une maladie inflammatoire et mourut presque subitement.

Le fermier songea aussitôt à sa fille; mais toutes ses démarches pour la retrouver étaient infructueuses, et il se laissa aller au désespoir, lorsqu'il fut appelé à Paris la semaine dernière par un facteur de la Halle, avec lequel il était en correspondance d'affaires.

Jacques, arrivé à l'embarcadere de Strasbourg, à quatre heures du matin, suivait le boulevard de Sébastopol, lorsqu'il découvrit une malheureuse créature accroupie sur le seuil d'une porte.

La nuit était noire, l'air glacé par le givre qui se détachait des arbres, et l'on n'entendait que le bruit causé par les charrettes des marchands sur le macadam.

Le fermier crut distinguer de sourds gémissements. En proie à une profonde pitié, il s'approcha.

Puis-je vous être utile ? demanda-t-il d'une voix altérée par l'émotion.

La malheureuse tressaillit et releva la tête.

Alors Jacques put voir une pauvre jeune fille couverte de haillons, dont les traits amaigris par les souffrances exprimaient la plus vive anxiété.

Tout à coup les yeux du fermier s'écarquillèrent, une grande pâleur couvrit son visage; il entendit les bras et un cri étouffé s'échappa de sa gorge :

— Ma fille !

Virginie, réduite par la fatalité à la plus affreuse misère, avait été fidèle aux leçons de sa mère. Obligée d'opter entre la honte et les plus cruelles souffrances, elle n'avait pas hésité.

Ce soir, Jacques et Virginie retournent dans leur village.

Une remarque curieuse faite par M. Johanne Reuchsel, le critique musical du Centre gauche :

« On ne sait peut-être pas que Wagner possédait une des mémoires musicales les plus prodigieuses qui existent, qualité qui lui est commune, du reste, avec Gounod, Saint-Saëns et Bottesini.

Wagner et Gounod savent par cœur toutes les pages qu'ils ont écrites et peuvent les diriger sans partition. Saint-Saëns jouera de mémoire trois cents pages de Bach sans désemparer; Bottesini écrira séparément les quatre parties de quatuor d'une ouverture sans doubler une note.

Mais ce que Wagner prétend avoir de particulier, c'est une finesse d'ouïe exquise.

Moi, disait un jour l'orgueilleux musicien, quand les mouches se polissent les ailes, j'entends les cliquetis de leurs pattes.

Depuis quelque temps on parle beaucoup de M^{me} Bordas, une étoile du Café Concert qui paraît devoir succéder à M^{me} Thérèse dans la faveur du public. Elle tient le milieu, dit-on, entre Rachel et Thérèse; elle ne déclame pas comme l'une et ne chante pas comme l'autre, et cependant elle tient de toutes les deux. Demain elle doit débiter au Châtelet, dans Paris: Revue. Comme détail intime on rapporte que c'est une excellente femme de ménage s'occupant de son intérieur comme une modeste bourgeoise.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques Service particulier du Journal de Roubaix

Paris, lundi.

Hier, le gouvernement français n'avait pas encore reçu la réponse de la cour de Rome.

Bologne, lundi.

Les avis de Rome de source certaine disent que la note française du 20 février n'a pas pour but d'engager le gouvernement dans une démarche officielle contre l'infailibilité du Pape. La France demande à être entendue par l'organe d'un mandataire spécial sur la question soulevée par la publication des 21 canons résumant en corps de doctrines les principes du syllabus de 1864.

D'autres avis ajoutent que le gouvernement français ignorait cette publication, quand il formula son abstention au Concile par la circulaire du 9 novembre, puis par la déclaration de M. Daru devant le Sénat.

Le gouvernement français croyait alors que le Concile se renfermerait dans l'examen des questions purement religieuses. Cet espoir, manifesté par le discours impérial d'ouverture des Chambres, fut déçu par la publication des 21 canons qui sont une rupture violente avec tous les principes des gouvernements et des sociétés modernes, violation dont aucun gouvernement d'Europe ne peut s'accommoder. — HAVAS.

Bourse de Paris du Lundi 14 Mars 1870 Rente 3 p. 0/0 74.65 id. 4 1/2 p. 0/0 103.50

COMMERCE.

Havre, lundi 21h. 47. (Dépêche de MM. Kahlé et Co, communiquée par M. Hulteau-Desbommets.)

Marché meilleur, ventes 4,000 balles; Louisianeferme; Omra mars-avril 102,50 mars 131,50; avril 126,50; autres 126.

Liverpool, marché ferme, ventes 10,000 balles.

Havre, lundi.

Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.)

Ventes 3,500 balles; Louisiane 134-135, autres disponibles faibles. Livrables actifs, reprise de 1 à 2 francs: New-York 21 1/4.

Liverpool, ventes 8,000 balles, sans changements.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS.

8 mars. — Emile Bonnet, rue des Loups, 10 mois. — Louis Goeman, hôpital, 27 ans, tisserand. — Louis Wilfart, au Pile, 56 ans, tisserand. — Roland Gressier, rue de l'Espérance, 68 ans, mécanicien. — Marie Bourgeois, rue de Lannoy, 68 ans, ménagère. — Anne Kruse, Fontenoy, 13 jours. — Joséphine Leclercq, rue du Croir, 71 ans, ménagère. — Angèle Nys, Bas-de-l'Enfer, 10 jours. — Marie Leclercq, rue de l'Hommelet, 70 ans, rentière.

9 mars. — Irma Vanhoorne, rue de la Barbe d'Or, 2 ans. — Thérèse Carlier, rue du Quai, 44 ans, ménagère. — Decan, présenté sans vie, rue des Longues-Haies. — Auguste Proy, rue des Arts, 8 ans. — Duthoit, présenté sans vie, rue de l'Époule. — Natalie Dubrulle, rue de l'Avocat, 50 ans, ménagère. — Vandecasteele, présenté sans vie, rue des Fondeurs. — Edmond Brunin, place de l'Abattoir, 1 an. — Joseph Verniers, hôpital, 36 ans, rattacheur. — Charles Vanhiefte, rue des Longues-Haies, 17 jours. — Pierre Thieffries, hôpital, 24 ans, tisserand. — Achille Glorieux, route de Tourcoing, 17 jours. — Adèle Decottignie, hôpital, 59 ans, éplucheuse.

11 mars. — Foulon P. S. Vie, rue des Fondeurs. — Jean-Baptiste Surquin, journaliste, 69 ans, hôpital. — Cludine Vanhessche, modiste, 17 ans, rue de l'Ermitage. — Eugène Lesaffre, 1 an, au Hutin. — Céline Florin, rattacheuse, 35 ans, hôpital. — Ferdinand Dubus, journaliste, 71 ans, hospice. — 12 mars. — Julia Schrive, 5 ans, rue de Ma Campagne. — Ernestine Delescluse, ménagère, 72 ans, Hospice des Petites-Sœurs. — Sidonie Lefebvre, ménagère, 46 ans, Potennerie. — Vervaeert P. S. Vie, fort Mullier. — Pierre Vorreux, journaliste, 82 ans, hospice des Petites-Sœurs. — Eugénie Duponchelle, cabaretière, 52 ans, hôpital. — Jean Loubry, tisserand, 56 ans, rue du Cul-de-Four.

MARIAGES.

8 mars. — Vincent Raignet, 28 ans, fleur, et Hortense Catel, 29 ans, rattacheuse.

9 mars. — Edouard Boquet, 26 ans, tisserand, et Charlotte Destombes, 30 ans, tisserande.

NAISSANCES.

11 mars. — Sildevert Crochon, Trois Ponts. — Hélène Vanschoorissa, rue de la Basse-Masure. — Joseph Bélin, rue des Fabricants. — Pauline Verbeikin, rue Jacquart. — Maria Cierick, rue de la Croix. — Clémence Couck, rue du Fort. — Marie Duwortier, rue Traversière. — Gustave Loyseux, rue de la Gaîté.

12 mars. — Georges Pluquet, rue de la Brasserie. — Jeanne Ladosou, Fontenoy. — Mathilde Deverman, rue Magenta. — Aimée Labitte, Jean-Ghislain. — Mathilde Lefebvre, Epoule.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

D'ORLÉANS A CHALONS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Avec autorisation ministérielle conformément au décret du 16 février 1870

A 63,000 Obligations de 500 Francs

ÉMISES A 292 F. 50

Rapportant 15 francs d'intérêt par an

Payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet

Subvention du gouvernement français, payable en annuités, article 3 du décret du 29 mai 1869.....Fr. 24,374,800

Capital actions (14,000 actions de 500 fr., entièrement souscrites, ayant déjà versé 250 fr.).....7,000,000

31,374,800

La Société est constituée suivant acte passé chez Dufour, notaire à Paris, le 1^{er} septembre 1869.

Les titres sont cotés à la bourse de Paris.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

On verse 292 fr. 50 en souscrivant..... 25

à la répartition..... 67 50

le 1^{er} juillet 1870..... 50

le 1^{er} juillet 1871..... 50

le 1^{er} janvier 1872..... 50

le 1^{er} juillet 1872..... 50

Les versements effectués seront productifs d'intérêt à 5 0/0 jusqu'à libération complète. Le coupon appartiendra au titre libéré par anticipation moins l'intérêt à 5 0/0 sur les jours écoulés.

Les souscriptions seront reçues sans frais du Lundi 14 au Samedi 19 Mars, à 5 heures du soir.

Chez MM. H. DEVILDER et Cie, banquiers; à Lille, 35, rue de l'Hôpital-Militaire; à Roubaix, 6, rue des Lignes.

Les souscriptions seront reçues proportionnellement si elles excèdent 63,000 obligations. Les statuts de la Compagnie sont tenus à la disposition du public dans les bureaux de la souscription.

8 mars. — Carlos Piat, Jean-Ghislain. — Clémence Leroy, Jean-Ghislain. — Philomène Espriet, rue D'Écreme. — Auguste Yattine, rue Saint-Georges. — Auguste-Gaspar Fontenoy. — Florine Villem, chemin de l'Union. — Marie Kimpé, rue Neuve-Fontenoy. — Henri Vanhauwaert, rue de la Perche. — Philomène Buyle, Nouveau-Monde. — Marie Cardon, rue des Ecorcheurs. — Henri Briffaut, rue Haute de Fontenoy. — Léonie Dupat, rue Haute de Fontenoy. — Léon Tanghe, Epoule.

9 mars. — Hortense Lerouge, rue du Coq-Français. — Jeannette Rogart, rue St-Joseph. — Louise Jonckheere, route de Wattrelos. — Paul Devich, rue du Moulin-Brûlé. — Louis V. I. ke, Potennerie. — Jules Van Acker, rue de la Lys.

10 mars. — Maria Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

11 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

12 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

13 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

14 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

15 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

16 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

17 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

18 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de Soubiess. — Louis Boquet, rue de la Vigne. — Zulma Osson, Tilleul. — Elisa Meurice, Tilleul. — Julien Puchaux, rue de l'Allouette. — Oscar Lewillie, Fontenoy. — Paul Scotet, rue du Collège.

19 mars. — Marie Debbaut, rue des Longues-Haies. — Florence Debuquoy, au Hutin. — Alfred Vercreuisse, Fort Bayard. — Jean-Baptiste Selliez, rue de Tourcoing. — Catherine Bauwens, rue du Moulin-Brûlé. — Céline Pirenne, rue du Fort. — Hermance Vandecave, rue du Fort. — Louis Moreau, rue de